



09 JUN 2015
183
SCESDD

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service de l'Environnement et des Risques
Bureau de la Prévention des Risques

Affaire suivie par : Marie-Pierre Didier

Fonction : Chargé de projet PPR

Tél : 03 29 69 14 25

Fax : 03 29 69 13 12

Courriel : marie-pierre.didier@vosges.gouv.fr
ddt-ser@vosges.gouv.fr

Epinal, le - 4 JUIN 2015



Monsieur le Préfet des Vosges,

à

Madame la Directrice Régionale de
l'environnement, de l'aménagement et du
logement

Service CESDD/pôle évaluation
environnementale

15, rue Claude Chappe – Metz Technopôle
57071 – METZ Cedex

Objet : Evaluation environnementale

P.J. : Rapport relatif à l'évaluation environnementale de la révision du Plan de Prévention du risque inondation de la Moselle sur la commune de Bussang

Conformément à l'article R122-18 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint un rapport qui permettra à vos services de procéder à l'examen, au cas par cas, sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour la prescription du plan de prévention du risque inondation de la Moselle sur la commune de Bussang.

Le Préfet,

Jean-Pierre CAZENAIVE-LACROUTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT ET
RISQUES

RAPPORT

Éléments nécessaires à l'évaluation environnementale pour la révision du Plan de Prévention du risque inondation de la commune de Bussang

article R122-18 du Code de l'Environnement

* * *

Avant propos

La prescription de la révision du Plan de Prévention du risque inondation de la Moselle et de ses affluents concerne la commune de Bussang.

I – Caractéristiques de la révision prescrite :

Les raisons de la prescription d'une révision du PPRi Moselle Amont sur la commune de Bussang :

Le PPRi de la Moselle Amont a été approuvé en 2008 sur les communes de Bussang à Arches. Il s'appuie pour les communes de Saint-Maurice à Arches, sur les résultats de l'étude hydraulique de la crue centennale qui est la crue de référence et, pour la commune de Bussang, sur l'étude préliminaire à l'établissement d'un PERI dans la vallée de la Moselle. Cette dernière étude est basée sur la crue de 1990 qui a une période de retour inférieure à 100 ans.

Suite à des interventions mettant en cause le plan de prévention des risques "inondations" et notamment ses conditions d'élaboration, une étude hydraulique de la rivière Moselle et de ses affluents sur le territoire de la commune de Bussang a été réalisée afin de connaître le risque inondation pour la crue de référence au droit des enjeux importants de la commune.

Les résultats de cette étude mettent en évidence que la crue centennale est bien supérieure à la crue de 1990 et donc que l'étendue de la zone inondable est bien plus importante que celle retenue dans le PPRi actuel – Ceci justifie la procédure de révision engagée.

Territoire concerné et périmètre de la révision du PPRi :

Le territoire concerné par la révision est la commune de Bussang.

Le périmètre du projet de révision de PPRi figure dans la cartographie en annexe 1.

II – Caractéristiques principales de la zone touchée par le PPRi :

Nature des risques :

Le phénomène d'inondation concerné est principalement l'inondation par débordement de la Moselle, d'une partie de ses principaux affluents et de leur confluence et le phénomène d'inondation par ruissellement sur certains secteurs identifiés au cours des études.

Informations disponibles :

Une étude hydraulique sur la commune de Bussang dans le département des Vosges a été réalisée par le bureau d'étude HYDRATEC en 2014.

Population et activités économiques susceptibles d'être impactées :

Les données de ce chapitre seront connues après inventaire précis des enjeux envoyés pour enquête auprès de la commune. D'ores et déjà un camping et un hôpital local sont impactés.

Enjeux environnementaux :

• Occupation et vocation actuelle des sols :

La vallée de la Moselle est occupée par une urbanisation diffuse.

La vallée de la Hutte est en partie urbanisée, sa zone d'expansion de crue a une vocation agricole.

• Documents d'urbanisme :

Le PLU de la commune de Bussang a été approuvé le 13 mars 2015.

Ce document n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Zonages environnementaux sur la commune : (voir annexe 1)

- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges sur l'ensemble de la commune.
- ZNIEFF Type 1.
- Zone Protection Spéciale (Natura 2000)
- Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000)
- Espace Naturel Sensible
- Zones potentiellement humides : selon l'étude "inventaire départemental des zones potentiellement humides des Vosges"
- Périmètre de protection de captages AEP
- Présence de faune déterminée
- Présence de flore déterminée
- Présence de flore indéterminée

III -Impact du PPRi :

La révision du Plan de Prévention du risque inondation de la Moselle et de ses affluents aura un impact indirect, positif sur l'environnement et la santé. Ces objectifs sont les suivants :

- « interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où, quels que soient les aménagements, la sécurité des personnes ne peut être garantie intégralement, et les limiter dans les autres zones inondables »,
- « préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques dans les zones situées en amont et en aval »,
- « sauvegarder l'équilibre des milieux dépendants des petites crues et la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau et du caractère encore naturel des vallées concernées ».

* * *

Annexe 1

Zonages environnementaux - commune de Bussang

